

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 29 MAI 2012 À 17 HEURES À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 22 mai 2012

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 23 titulaires
10 suppléants

Délibération n°206 du Comité syndical

1. Affectation du résultat de fonctionnement

Après avoir entendu le compte administratif 2011,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement cumulé de 96 904,01 € et un excédent d'investissement cumulé de 72 779,17 €

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- | | |
|--|----------------------|
| - article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » | + 48 404,01 € |
| - article 002 « résultat reporté » | + 48 500,00 € |

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT

